



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE (Siren : 200010387)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Limoges
Arrondissement	Limoges
Département	Haute-Vienne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	07/09/2007
Date d'effet	07/09/2007

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Bernard DAMIENS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	18 rue Soyouz
Numéro et libellé dans la voie	Parc ESTER TECHNOPOLE
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	87068 LIMOGES Cedex
Téléphone	05 55 30 17 55
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	197 472
Densité moyenne	297,32

Périmètres

Nombre total de membres : 8

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
86	CA du Pays Châtelleraudais (248600413)	CA
86	CA Grand Poitiers (248600157)	CA

- Dont 6 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE (221600018)
DEPARTEMENT DE LA VIENNE (228600011)
DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE (223700014)
REGION CENTRE (234500023)
REGION LIMOUSIN (238708507)
REGION POITOU CHARENTES (238600019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 4

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>Le syndicat agit en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion et préservation des zones humides à l'échelle du bassin de la Vienne. A ce titre il impulse et facilite les démarches de gestion intégrée de l'eau et veille à leur cohérence et à leur efficacité. Il assure un rôle de coordination, d'animation, de conseil et d'assistance, d'information et prend en charge la maîtrise d'ouvrage d'études, voire, à titre exceptionnel, de certains travaux en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, notamment lorsqu'il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage locale appropriée. En outre, parallèlement à son action en faveur de la protection et de l'aide à la mise en place des procédures de gestion intégrée de l'eau (sur le clain, la creuse, la vienne aval...), il contribue plus spécifiquement à l'animation et à la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin de la Vienne en assistant la commission locale de l'eau. En complément de ses missions générales, il assure la communication sur le SAGE et son suivi. Par ailleurs, à la demande de collectivités appartenant au bassin et sous réserve de l'acceptation par le comité syndical, le syndicat mixte pourra assurer à titre exceptionnel la maîtrise d'ouvrage déléguée d'étude ou de travaux ponctuels pour le compte de collectivités dans son domaine de compétence. Conformément aux dispositions de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique dite loi MOP, les deux parties seront liées par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique qui fixera le détail de la mission (art 3 de la loi MOP). Chaque mission fera l'objet d'un financement spécifique défini par le comité syndical. Ces compétences s'appliquent sur l'ensemble du périmètre du bassin de la Vienne.</i>
- Autres actions environnementales
Logement et habitat

- Politique du logement social

Gestion du parc locatif construit par la communauté de commune 12 logements collectifs + 2 logements individuels à Saint Jouvent 3 logements à Chaptelat 6 logements à Couzeix.

Autres**- NTIC (Internet, câble...)**

Réalisation et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur le territoire communautaire

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)